



# Newsletter

Mai 2024



## Récupération du précompte mobilier par le biais de la déclaration d'impôt

Fin mars, vous avez reçu par e-mail une attestation de notre part que vous pouvez utiliser pour compléter votre déclaration d'impôt. Si vous n'avez pas reçu cette attestation, vérifiez dans vos courriers indésirables.

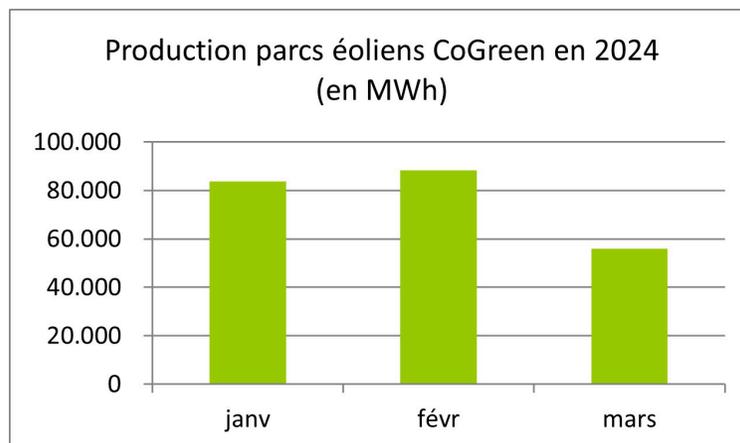
### Cadre VII - REVENUS DES CAPITAUX ET BIENS MOBILIERS

A. REVENUS DE CAPITAUX AVANT DÉDUCTION DES FRAIS D'ENCAISSEMENT ET DE GARDE		
1. Revenus dont la déclaration est facultative et précompte mobilier imputable afférent aux revenus exonérés		
a) Revenus dont la déclaration est facultative (qui ne sont pas exonérés de l'impôt des personnes physiques) :		
1) avec précompte mobilier de 30 % :	1160-04 .....	2160-71 .....
2) avec précompte mobilier de 20 % :	1161-03 .....	2161-70 .....
3) avec précompte mobilier de 17 % :	1435-20 .....	2435-87 .....
4) avec précompte mobilier de 15 % :	1162-02 .....	2162-69 .....
5) avec précompte mobilier de 5 % :	1436-19 .....	2436-86 .....
b) Précompte mobilier imputable retenu sur les dividendes qui (pour maximum 800 euros (7)) sont exonérés de l'impôt des personnes physiques :		
	1437-18 .....	2437-85 .....

## Production d'énergie durant les premiers mois de 2024

Au cours des trois premiers mois de 2024, les parcs éoliens de CoGreen ont produit 227.889 MWh, soit une capacité suffisante pour couvrir la consommation électrique moyenne de 260.444 ménages.

Vous trouverez régulièrement une mise à jour des données de production par parc sur [notre site internet](#).



## Invitation à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire



En tant qu'actionnaire, vous êtes cordialement invité à assister à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire de CoGreen, **le vendredi 21 juin 2024** respectivement à 10h00 et 10h30 dans les bâtiments d'ENGIE, Boulevard Simon Bolivar 36, 1000 Bruxelles.

Si vous comptez y assister, merci de nous avvertir de votre présence **avant le 1er juin 2024** en envoyant un e-mail avec votre nom, votre parc éolien et votre numéro d'actionnaire à [info@cogreen-engie.com](mailto:info@cogreen-engie.com)

### Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire :

1. Rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2023.
2. Rapport du Commissaire relatif à l'exercice 2023.
3. Comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) pour l'exercice 2023 et affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs.
5. Décharge à donner au Commissaire.
6. Mandats.

### Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

1. Modification des statuts.

Au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire, différents documents juridiques feront l'objet de commentaires explicatifs. Vous trouverez ces documents sur notre site web : [www.cogreen-engie.com](http://www.cogreen-engie.com)

À l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire, nous vous invitons au visionnage d'un reportage photo sur la construction d'une éolienne, présenté par Tom Bollaert, Head of Operations and Maintenance du département Renewable Energies BeNeLux.

[Plan d'accès→](#)



### **Pour la première fois, l'Europe produit plus d'électricité à partir de l'énergie éolienne que du gaz**

L'année dernière, d'avantage d'électricité a été produite à partir de l'énergie éolienne dans l'Union européenne que du gaz. Les énergies fossiles sont en déclin : la part du charbon et du gaz dans la production d'électricité n'a jamais baissé aussi fortement qu'en 2023. Depuis l'invasion russe de l'Ukraine, l'Europe investit massivement dans les infrastructures d'importation de GNL. Tout cet argent pour le gaz liquéfié en provenance du reste du monde ralentirait la transition vers les énergies renouvelables. Cela ne s'applique certainement pas à la production européenne d'électricité. Le gaz a chuté de 15% et le charbon même de 26%. Dans le même temps, les énergies solaire et éolienne sont en plein essor. Cela rend, pour la première fois, l'énergie éolienne plus importante que le gaz pour la production d'électricité européenne. L'éolien et le solaire représentent désormais ensemble 27% de toute l'électricité européenne. L'énergie nucléaire reste la source d'électricité la plus importante, avec 25%.

### **Deux fois plus de soleil et de vent d'ici 2030**

C'est une bonne nouvelle pour le climat que moins de combustibles fossiles soient utilisés pour produire de l'électricité. Néanmoins Ember prévient que la part des énergies renouvelables doit augmenter rapidement si l'Union européenne veut réaliser ses ambitions climatiques : 55% de l'électricité européenne doit provenir de l'énergie éolienne et solaire d'ici 2030. Cela représente le double du niveau actuel, en seulement 7 ans.

*Source : vrtnws du 7/02/2024*

